



### Les femmes, 1<sup>ères</sup> victimes des violences au sein du couple

#### Femmes victimes de leur partenaire de vie



118

femmes ont été tuées par  
leur (ex-) compagnon

#### Hommes victimes de leur partenaire de vie



27

hommes ont été tués  
par leur (ex-) compagne  
ou (ex-) compagnon

dans 9 cas, les autrices avaient  
été victimes de violences  
antérieures exercées par leur  
(ex-) partenaire

Dont 4 au sein  
d'un couple  
homosexuel

#### Enfants tués

dans le cadre de violences  
au sein du couple parental



12

Enfants tués dans le cadre de  
violences au sein du couple  
dont 4 sans qu'un autre  
parent ne soit tué

#### Victimes collatérales



9

Victimes collatérales  
dont 4 homicides par un  
(ex-) partenaire sur la nouvelle  
relation de leur (ex-) partenaire

**166 victimes** (femmes, hommes, enfants et victimes collatérales)

ont été tuées dans le cadre de violences au sein du couple.

**28 % des auteurs d'homicides se suicident**, soit 40 auteurs.

Les violences au sein du couple sont à l'origine de **206 décès** en 2022.

### Les conséquences des homicides au sein du couple sur les enfants

#### Enfants témoins

**29** enfants étaient présents sur la scène  
de l'homicide ou au domicile.

Dont 22 enfants témoins directs des scènes de crimes.  
Dans 11 affaires, l'un des enfants a donné l'alerte ou a fait  
prévenir les secours

#### Enfants orphelins

**129** enfants sont devenus orphelins  
de père, de mère ou des deux parents  
suite aux homicides au sein  
du couple.

*Le nombre de féminicides a diminué de 3 % en 2022 par rapport à 2021 : 118 femmes ont été tuées par leur partenaire. Dans plus de 4 homicides au sein du couple sur 5, la victime est une femme et l'auteur est un homme. 1 femme victime sur 3 était déjà victime de violences au sein du couple. Lorsque les femmes sont autrices d'homicide entre partenaires, dans plus d'un tiers des cas elles avaient subi des violences par leur partenaire.*

## **267 FEMMES VICTIMES D'UNE TENTATIVE DE FÉMINICIDE**

L'étude sur les morts violentes au sein du couple porte également sur les tentatives d'homicides entre partenaires. En 2022, 366 personnes ont été victimes d'une tentative d'homicides au sein du couple : **267 sont des femmes et 99 sont des hommes**. Ces tentatives d'homicides ont doublé entre 2016 et 2022. Sur l'ensemble des tentatives d'homicides, les tentatives d'homicides entre partenaires représentent 10 %.

## **81 % DES VICTIMES D'HOMICIDES SONT DES FEMMES ET 6 AUTEURS SUR 7 SONT DES HOMMES**

- **Les femmes représentent 81 % des victimes** d'homicides en 2022. En effet, 145 personnes, dont 118 femmes et 27 hommes, ont été tuées par leur partenaire.
- **Le nombre de femmes tuées au sein du couple a diminué de 3 % entre 2021 et 2022.**
- **Les hommes représentent 84 % des auteurs** en 2022. On compte 145 auteurs d'homicides, dont 122 auteurs et 23 autrices.
- Concernant les homicides commis par une femme sur son partenaire, **40% des 23 femmes autrices** (9 femmes) **avaient antérieurement été victimes de violences exercées par leur partenaire.**

## **DES VIOLENCES ANTÉRIEURES SIGNALÉES PAR LA VICTIME DANS 1 CAS SUR 3**

- **En 2022, un tiers des femmes tuées par leur partenaire (37 sur 118) était déjà victimes de violences antérieures**, principalement physiques (25 victimes).
- **Sur les 37 femmes victimes ayant subi des violences antérieures, 65 % ont signalé ces faits aux forces de l'ordre (24 femmes)**, soit une part constante par rapport à 2021 (64 %). Parmi ces 24 femmes victimes ayant subi des violences antérieures et les ayant signalées, **79 % avaient déposé une plainte.**

Les forces de l'ordre avaient effectué **une intervention à domicile pour 5 de ces femmes victimes** et une main-courante informatisée (MCI) ou un procès-verbal de renseignement judiciaire (PVRJ) pour 5 d'entre elles.

Les modalités de traitement, par les forces de l'ordre, des situations de ces femmes ont parfois été multiples : MCI/PVRJ, intervention à domicile, plainte et/ou témoignage. Ainsi, **pour 4 femmes, deux à trois actions par les forces de l'ordre avaient été effectuées** : pour 1 d'entre elles, par exemple, une plainte avait été déposée, une intervention avait eu lieu et une MCI/un PVRJ avait été réalisé.

## 1 AUTEUR SUR 5 DÉJÀ CONNU POUR DES FAITS DE VIOLENCES CONJUGALES

Dans 1 cas sur 3 (52 auteurs sur 145), l'auteur était connu des services de police et de gendarmerie pour avoir commis des faits antérieurs de violences. Dans 52 % des cas, ces faits portaient sur des violences conjugales commises sur la victime et/ou sur un-e ex-partenaire, soit 19 % de l'ensemble des auteurs. Sept auteurs étaient visés par une interdiction d'approcher leur victime, deux auteurs étaient placés sous contrôle judiciaire, quatre victimes bénéficiaient de dispositifs de protection connus des forces de l'ordre (1 dispositif téléphone grave danger, 2 contrôles judiciaires et 1 ordonnance de protection)

**Tableau récapitulatif du nombre total de victimes 2011-2022**

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Victimes femmes</b>	118	122	102 <sup>1</sup>	146 <sup>7</sup>	121 <sup>5</sup>	130	123	122	134	129	166 <sup>1</sup>	122 <sup>1</sup>
<b>Victimes hommes</b>	27 <sup>9</sup>	21	23 <sup>2</sup>	27 <sup>8</sup>	28	21	34 <sup>1</sup>	22 <sup>1</sup>	31 <sup>2</sup>	30 <sup>5</sup>	31	-
<b>Victimes enfants</b>	12	12	14	25	21	25	25	36	35	33	25	24
<i>Dont enfants tués en même temps que l'autre parent</i>	8	0	8	3	5	11	9	11	7	13	9	11
<i>Dont enfants tués dans le cadre de violences conjugales sans que l'autre parent ne soit tué</i>	4	12	6	22	16	14	16	25	28	20	16	13
Victimes « collatérales » hors enfants mineurs du couple	5	10	11	8	5	5	3 <sup>3</sup>	15	11	8	11	6
Homicides de « rivaux »	4	5	6	8	5	7	9	11	12	11	14	13
<b>TOTAL VICTIMES D'HOMICIDES</b>	166	170	156	214	180	188	194	206	223	213	247	201 <sup>6</sup>
Suicide des auteur-es	40	46	37	58	51	47 <sup>4</sup>	58 <sup>4</sup>	56 <sup>4</sup>	60	65	67	69
<b>TOTAL DÉCÈS</b>	206	216	193	272	231	235	252	262	283	278	314	270

<sup>1</sup> dont un au sein d'un couple homosexuel

<sup>2</sup> dont deux au sein d'un couple homosexuel

<sup>3</sup> ce chiffre prend en compte un homicide collatéral sans qu'un des partenaires ne soit tué non comptabilisé dans les résultats globaux de la DAV.

<sup>4</sup> ce chiffre ne prend pas en compte les personnes qui se sont suicidées suite à une séparation comptabilisées dans l'enquête de la DAV

<sup>5</sup> dont quatre au sein d'un couple homosexuel

<sup>6</sup> les 12 homicides au sein de couple non officiels pour lesquels l'enquête ne donne pas le sexe de la victime ont été ajoutés

<sup>7</sup> dont 1 au sein d'un couple homosexuel

<sup>8</sup> dont 7 au sein d'un couple homosexuel

<sup>9</sup> dont 4 au sein d'un couple homosexuel

### MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

**Source** : étude nationale sur les morts violentes au sein de couple, année 2022, DAV, ministère de l'Intérieur.

L'enquête dans son intégralité est disponible en suivant le lien : <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Etude-nationale-sur-les-morts-violentes-au-sein-du-couple-pour-l-annee-2022>

**Méthodologie** : statistiques construites à partir des télégrammes et synthèses de la police judiciaire et données issues des logiciels de rédaction des procédures. Les affaires sont ensuite vérifiées et enrichies par des informations issues des bases départementales de chaque circonscription de police ou groupement de gendarmerie départementale (logiciels de rédaction des procédures). Les données sont harmonisées avec celles du Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Une fois le recensement des faits effectué, la Délégation aux victimes analyse les dossiers sur la base d'un questionnaire spécifique adressé à tous les services d'enquête. L'étude prend en compte uniquement les faits commis sur l'année civile entrant dans le champ de celle-ci.

#### Définitions :

- les **homicides** comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres, d'empoisonnements et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

- les **termes compagne, compagnon / partenaire de vie** désignent les conjoint-es, concubin-es, pacsé-es, petit-es-amis, amant-es, relations épisodiques ou « ancien-nés » de chacune de ces catégories.

Cette publication et d'autres ressources sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

#### RÉDACTION ET CONCEPTION :

Leïla BENADDOU et Laure SABATIER, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof)